



Madame Emmanuelle Wargon  
Secrétaire d'Etat auprès de la  
ministre de la Transition écologique  
et solidaire  
Hôtel de Roquelaure  
246 Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

**JEAN-NOËL  
CARDOUX**

Paris, le 11 juin 2020

SENATEUR DU LOIRET

Objet : Difficultés rencontrées par la filière piscicole

PRESIDENT DE LA  
MECSS  
*MISSION D'EVALUATION  
ET DE CONTROLE DE  
LA SECURITE SOCIALE*

Madame la Ministre,

MEMBRE DE LA  
COMMISSION DES  
AFFAIRES SOCIALES

Le groupe d'étude chasse et pêche du sénat a auditionné récemment les dirigeants de « Etangs de France ».

PRESIDENT DU  
GROUPE D'ETUDES  
CHASSE ET PECHE  
DU SENAT

Cette association regroupant des propriétaires et gérants d'étangs de toutes les régions de notre pays, a attiré l'attention des Sénateurs sur les conséquences financières et la lourdeur administrative que les nouvelles dispositions en cours d'élaboration provoqueront pour tous les propriétaires d'étangs piscicoles.

Parmi ces mesures, figurent notamment l'obligation de revanche à hauteur de 40 centimètres (n'étant pas nécessaire pour les plans d'eau alimentés par la pluviométrie), l'obligation de débit réservé en aval (n'étant pas naturel sur les cours d'eau intermittents), l'installation systématique de moine et siphon, ou encore l'interdiction de prélèvement sur des cours d'eau et de vidanges selon certaines périodes même si l'eau ne manque pas.

Au sujet des vidanges, ce texte prévoit que celles-ci devront être effectuées en 10 jours avec des analyses de la qualité de l'eau, celles-ci étant difficilement praticables lorsqu'il s'agit de bassins ou d'étangs en chaîne. Il faut ajouter que la période imposée pour ces



opérations n'est pas appropriée.

Il nous a été précisé que la consultation publique, mise en place par le Ministère sur ce texte, a obtenu une très large majorité de contributions négatives. Il faut ajouter que la pisciculture en étangs, représentant 50 000 propriétaires pour 112 000 ha de plans d'eau, est un atout économique et environnemental majeur pour notre pays. Elle constitue une activité extensive et durable, favorable au développement de la biodiversité et est un élément fondamental des activités rurales dans certaines régions comme la Brenne et la Sologne. Elle permet également une transformation et une commercialisation en circuit court dont la crise que nous subissons montre tout l'intérêt.

Dans ces conditions il serait opportun en concertation avec les opérateurs de terrain de revoir certaines dispositions de ce projet d'arrêté, afin de soutenir cette filière, dont l'activité a été réduite de moitié depuis vingt ans.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Noël Cardoux". The signature is stylized and somewhat abstract, with a large loop at the top.

Jean-Noël CARDOUX